



POLITIQUE PEDAGOGIQUE ET DE PREVENTION DE L'INTERCLUB DU MASSIF DES BRASSES

La pratique du ski, notamment celle du ski alpin, est pour les jeunes un moyen de s'épanouir dans les dimensions sociales et sportives dans un milieu montagnard (en développant leurs capacités physiques, techniques, individuelles), sans occulter l'objectif principal : le plaisir de pratiquer cette discipline et de progresser, tout en recherchant un niveau de performance sportive.

Le respect du jeune et de son environnement est primordial. Ainsi, le conseil d'administration de l'Interclub des Brasses rappelle la nécessité d'apporter une démarche pédagogique orientée vers le développement personnel des enfants, une bonne intégration de ceux-ci et une adéquation des exigences sportives aux capacités de chaque enfant. L'encadrement réalisé par les entraîneurs de l'Interclub des Brasses doit intégrer cette dimension pédagogique et permettre de prévenir toute situation difficile dans laquelle un enfant pourrait se trouver.

La présente politique vise à rappeler les attentes du Conseil d'administration et de l'assemblée générale des adhérents en matière d'encadrement des enfants dans la pratique du ski alpin en compétition.

1. Méthodes et approches pédagogiques :

La bienveillance et la prise en compte des spécificités de chaque enfant sont primordiales dans une approche pédagogique permettant un épanouissement des enfants et leur performance sportive.

Ainsi, les encadrants et membres adhérents de l'Interclub des Brasses, qu'ils soient membres du Conseil d'administration, parents, entraîneurs ou enfants, doivent avoir une attitude irréprochable en matière de communication, d'attitude et de respect.

L'interclub des Brasses rappelle ainsi que :

- Les enseignements et les attentions accordées aux enfants doivent être les mêmes peu important le niveau de performance de l'enfant ;
- Un des objectifs pédagogiques est que les enfants doivent apprendre la philosophie du goût de l'effort, la persévérance mais aussi le fair-play sportif ; ils doivent être respectueux des autres compétiteurs, des dirigeants et du matériel. Cet objectif est atteint par les enseignements des entraîneurs et le comportement

des parents ;

- Le respect et l'attitude exemplaire de chaque encadrant et membre adhérent sont des règles impératives : les échanges entre tous les acteurs de l'Interclub (encadrants et membres adhérents) et vis-à-vis des tiers de l'Interclub des Brasses se doivent d'être courtois, francs et respectueux ;
- La réputation et l'image de l'Interclub des Brasses sont protégées par l'ensemble de ses acteurs (membres du Conseil d'administration, parents, entraîneurs et enfants) : chacun doit adopter un comportement irréprochable. Le comportement doit être adapté à la situation et aucun débordement ne pourrait être toléré ;
- Aucune agression verbale ou physique, aucune injure, aucune vexation ne pourra être tolérée envers les enfants ;
- Toute l'action pédagogique des entraîneurs doit être orientée vers une progression de la performance de chaque enfant, progression adaptée en fonction des besoins de développement de chaque enfant ;
- Un suivi régulier des enfants est réalisé par le conseil d'administration et les entraîneurs ;
- La communication doit être favorisée entre les adhérents et les encadrants de l'Interclub des Brasses. Plus spécifiquement, les entraîneurs et les membres du conseil d'administration doivent prêter attention aux demandes des parents et prendre en compte les divers avis. En cas d'incompréhension ou de difficultés de communication, la procédure ci-dessous décrite devra être suivie.

2. Prévention et procédure à suivre :

L'encadrement d'enfants suppose une gestion irréprochable de la relation avec eux. Ainsi, il est rappelé l'obligation de respecter scrupuleusement les règles de sécurité inhérentes à l'encadrement d'enfants. La protection de leur santé, la protection de leur intégrité morale et physique doivent être au centre des priorités de l'Interclub des Brasses.

Il est ainsi rappelé l'absolue nécessité de respecter le code de la route en cas de déplacement avec des enfants.

Les interdictions relatives au harcèlement, moral ou sexuel, doivent être observées en tout temps. Aucune discrimination ne pourra être tolérée.

Tout agissement ou manquement identifié ou remonté par une personne devra être porté à la connaissance du conseil d'administration.

Dans cette hypothèse, la procédure suivante devra être suivie afin de faire la lumière sur les faits évoqués :

- Le président du club d'adhésion est informé par la personne qui relève les faits ;
- Le président du club d'adhésion informe le Conseil d'administration ;
- Le Conseil d'administration évoque le sujet et détermine les actions éventuellement nécessaires pour cesser l'agissement ou le manquement. Le Conseil d'administration peut utiliser tout moyen à sa disposition pour agir ;
- En fonction de la situation, le Conseil d'administration détermine les responsabilités et les actions définitives à mener.
- Un rapport sera rédigé reprenant l'ensemble des éléments et retraçant les actions et décisions du Conseil d'administration mises en œuvre.

Par ailleurs, les clubs adhérents s'engagent à mettre sur leur site internet un kit d'affichage pour la prévention fourni par la FFS. Ce kit est également distribué par l'Interclub des Brasses aux entraîneurs et aux membres du Conseil d'administration.

La présente politique a été présentée et votée en conseil d'administration et en assemblée générale. Elle fait partie intégrante des règles internes à l'Interclub des Brasses.

Le conseil d'administration de l'Inter Club du Massif des Brasses, le 01/10/2025

Le Président



Pierre Alexandre Baron

Le co Président



Pierre Yves Cogne